

**Cahier des charges**

**Appel à candidature**

\*

**LA PLACE**

**DES ARTISANS**

Arles

\*

**Dispositif de soutien à la création, à l'implantation et au développement d'activités artisanales sur le territoire ACCM**

## Contexte et objectifs

Dans le cadre de leurs missions respectives de soutien et d'accompagnement au développement de l'économie de proximité, ACCM, en partenariat avec la CMAR PACA et la ville d'Arles souhaitent ouvrir une seconde boutique du dispositif « La Place des artisans », dans un local du centre-ville d'Arles, qui offrira aux artisans des espaces d'ateliers et des corners au sein d'une boutique partagée.

Ce dispositif s'intègre dans le cadre du programme Action Cœur de ville et du FISAC. Il a pour objectif :

- **de soutenir la création et le développement d'activités artisanales** en centre-ville d'Arles,
- **de renforcer l'attractivité du cœur de ville et de lutter contre la vacance commerciale** en facilitant l'implantation d'une offre originale et complémentaire à l'existant,
- **d'encourager la consommation locale de proximité** au travers d'une action coordonnée des partenaires,
- **d'intégrer un réseau de boutiques valorisant le "consommez local"** et matérialisant la politique de soutien d'ACCM sur l'économie de proximité (emplois non délocalisables, facteur de lien social et assurant la promotion des savoir-faire locaux).

## Le dispositif « La Place des artisans »

« La Place des artisans » est un dispositif qui a été créé et expérimenté par ACCM, en partenariat avec la CMAR PACA et la ville de Tarascon. Il a permis l'ouverture d'une boutique partagée en mars 2022, regroupant aujourd'hui 10 artisans en cœur de ville de Tarascon.

**Véritable lieu tremplin, « La Place des artisans »** permet de faciliter l'installation au démarrage de nouvelles activités artisanales en cœur de ville en proposant d'une part, **des conditions d'implantation attractives** (pas de droit d'entrée, loyer et charges modérées, plan de communication coordonné et visibilité de la boutique, etc.) et d'autre part un **accompagnement individuel et collectif sécurisé** de la CMAR PACA pour une période maximale de 3 ans.

Pour les artisans sélectionnés, le dispositif constitue une opportunité :

- **de tester leur projet d'implantation**, la commercialité de leurs produits/services,
- **de bénéficier d'une visibilité complémentaire** au sein d'une boutique partagée,
- **d'intégrer une démarche collective**, tout en réduisant les risques (mutualisation des charges de loyer, partage d'outils type fichiers clients,...),
- **de consolider** leur stratégie de développement et leurs compétences commerciales et de conforter par un accompagnement renforcé (stratégie commerciale, appui aux outils numériques, ...).

Avec l'ouverture de cette seconde boutique à Arles, après Tarascon, cela permet de constituer un réseau de boutiques partagées sur le territoire bénéficiant d'une identité visuelle et un package d'outils de communication déclinables selon les villes : enseigne, vitrophanie, sacs, flyers, cartes de visite...

## Implantation de « La Place des artisans », au cœur de la Ville d'Arles :

Le lieu identifié, 24-26 Rue Amédée Pichot, est situé en entrée de ville, Porte de la cavalerie, dans un quartier en plein développement, tourné vers l'artisanat créatif et culturel. Le local de 110 m<sup>2</sup> environ souhaite accueillir des artisans au sein d'ateliers et d'espaces corners dans une boutique partagée.

Plusieurs corners en complément seront dédiés à l'artisanat d'art, dont la gestion sera assurée par l'association « Arles Métiers d'Art ». Une programmation et un roulement permettront de mettre en avant l'ensemble des artisans métiers d'art du territoire ACCM qui souhaitent y participer.

Cet appel à candidatures vise à sélectionner les artisans qui souhaitent intégrer **les ateliers et/ou avoir un corner dans la boutique partagée.**

### **Cible et activités éligibles**

« La Place des artisans » est un dispositif dédié **aux artisans**, qu'ils soient porteurs de projets (en cours d'immatriculation à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat - Registre des métiers) ou qu'ils aient déjà lancé leur activité (immatriculation au Registre des métiers ou double immatriculation au Registre du Commerce) et cherchent de nouveaux modes de commercialisation pour leurs produits ou créations, avec une installation en boutique.

**Jusqu' à 10 artisans** seront sélectionnés, parmi les activités éligibles suivantes :

- artisanat d'art (avec mention métiers d'art ou éligible)
- les arts de la table (linge de maison, vaisselle, décoration de table),
- la décoration d'intérieur, bougies...
- accessoires de la personne : bijoux, créations textiles accessoires...

### **Le lieu d'implantation et conditions d'accès au local**

Le local est situé au 24-26 rue Amédée Pichot. Il sera repeint et remis à neuf intégralement (peintures intérieures et extérieures). Des enseignes et vitrophanies seront posées.

2 espaces ateliers sont proposés (cf plan en annexe) :

- 1 atelier de 19m<sup>2</sup>, avec accès à l'eau et en arrière de la boutique (activités plus salissantes et bruyantes possibles)
- 1 atelier de 16m<sup>2</sup>, également en arrière de la boutique

Une pièce de 8m<sup>2</sup>, dont une vitre donne sur l'espace boutique, est également disponible, au choix pour un espace atelier ou de vente.

8 corners de vente sont proposés au sein de la boutique partagée (2 mètres linéaires ou flexible selon l'activité).

Pour les ateliers, un espace de vente est compris dans le tarif. Celui-ci sera mutualisé avec les autres occupants.

Les artisans sélectionnés doivent s'engager à tenir des permanences, sur l'ouverture minimum de 5 jours par semaine (nombre à définir selon le nombre d'artisans et les disponibilités de chacun).

**Un groupe d'artisans déjà constitué (association, collectif) peut répondre à l'appel à projet.** Les artisans qui intégreront la boutique seront invités à se constituer en association, pour faciliter la gestion de la boutique (vente, permanences...).

### **Loyers**

Espace atelier + boutique : 250 euros/mois

Espace corner : 100 euros/mois

Les loyers sont charges comprises. Pas d'accès à internet (à prévoir en plus si nécessaire).

Les artisans signeront une convention d'occupation temporaire individuelle (pour le collectif possibilité d'avoir une seule convention), pour un an, avec tacite reconduction, pour trois ans maximum. Le préavis sera d'un mois.

### **Workshop collectif – aménagement**

Dans le cadre du dispositif FISAC, un workshop collectif sera proposé aux artisans sélectionnés et aux membres de l'association Arles Métiers d'art. Il sera animé par une scénographe pour les accompagner à la mise en place du local (articulation entre les différents espaces, aménagement, scénographie, choix des couleurs et du mobilier...). La participation à ce workshop est conseillée pour les artisans sélectionnés. Il se déroulera courant octobre.

### **Accompagnement proposé par les partenaires**

- **Plan de communication coordonné et déployé par les partenaires (ACCM, CMAR, Ville):** en amont et tout au long du dispositif : inauguration pour l'ouverture de la boutique, relais presse et réseaux sociaux, communication via les outils des partenaires (sites web, journaux municipaux...). Un ensemble d'outils de communication sera mis à disposition des artisans installés.
- **Accompagnement individuel et collectif des artisans** intégrant « La Place des artisans d'art » : l'objectif étant de permettre aux artisans sélectionnés de tester et consolider leur activité sur une durée maximum de 3 ans en bénéficiant de l'appui des acteurs économiques du territoire et en particulier de la CMAR PACA (en lien avec la convention cadre de partenariat ACCM-CMAR 2021-2023) : mise à disposition d'outils de suivi de leur activité (suivi fréquentation clients, chiffre d'affaires), accompagnement individuel et collectif (numérique, outils de commercialisation, formations, mise en réseau...)

### **Processus de sélection**

**Dossier de candidature** à compléter et renvoyer.

Plusieurs options de réponse possible :

- Par mail aux contacts référents (cf ci-dessous)
- OU par courrier à Michel PERRET, ACCM, 5 cité Yvan Audouard, BP 30228, 13637 Arles Cedex

A l'issue de la phase de candidature, un comité de sélection se réunira pour choisir les artisans retenus. Le comité de sélection sera constitué des institutions suivantes : ACCM, la CMAR PACA et la Ville d'Arles

### **Instances de suivi du dispositif**

Un comité de pilotage de suivi composé des techniciens et élus des institutions partenaires (CA ACCM, CMAR et Ville d'Arles) se réunira quand nécessaire.

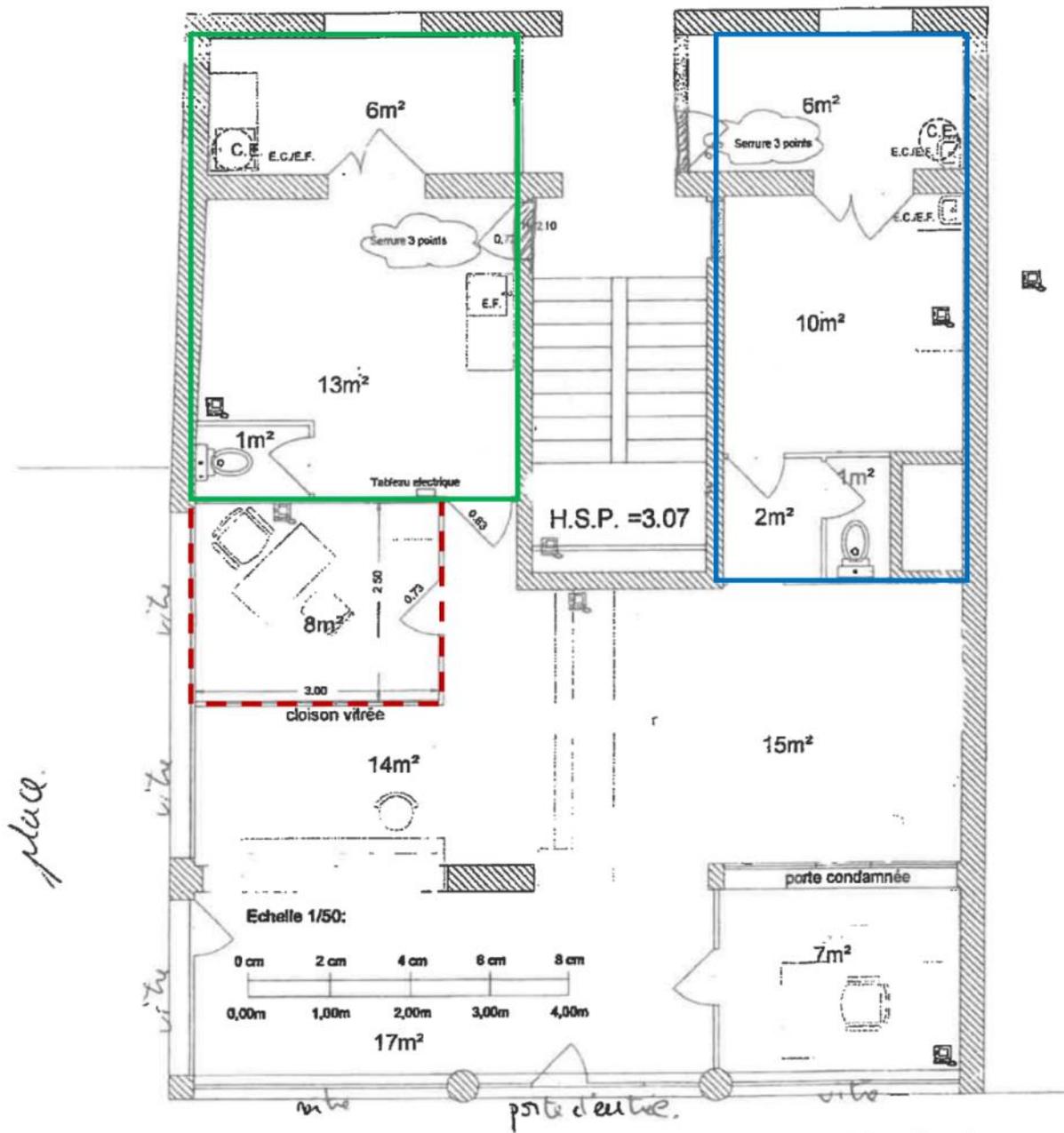
En cas de départ anticipé d'un artisan, le comité de pilotage se réunira afin d'examiner les raisons de départ et organiser le remplacement de l'entreprise...

### **Vos contacts référents**

**ACCM** : Michel Perret, m.perret@agglo-accm.fr 04 90 49 47 52

**CMAR PACA** : Magdaléna Lataillade, m.lataillade@cmar-paca.fr 04 91 36 36 42

**ANNEXE**



## PHOTOS

*(Photos en l'état actuel. Un rafraîchissement des peintures intérieures et extérieures est prévu courant juin).*



Espace boutique



Atelier 19m2



Atelier 18m2

